



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 118017

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la demande exprimée par les associations adhérentes à la fédération nationale des hébergements au regard de nouvelles places d'hébergement en appartement de coordination thérapeutique (ACT). Ces appartements thérapeutiques, plus efficaces, plus humains et moins coûteux que de longues prises en charge hospitalières, permettent de ne pas trop se socialiser. Cette expérience des ACT pourrait être une réponse totalement adaptée pour des personnes souffrant d'autres pathologies sévères comme la loi du 2 janvier 2002 le prévoit. De nombreuses personnes atteintes d'un cancer ou d'une autre pathologie sont aujourd'hui en grande précarité. Aussi la fédération nationale d'hébergement lance-t-elle une campagne nationale pour la création de mille nouvelles places d'ACT d'ici à 2010. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions face à cette légitime revendication.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118017

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1495